ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/MA/QR/N/RUS/3

5 octobre 2016

(16-5303)

Comité de l'accès aux marchés

Original: anglais

NOTIFICATION PRÉSENTÉE CONFORMÉMENT À LA DÉCISION SUR LES PROCÉDURES DE NOTIFICATION DES RESTRICTIONS QUANTITATIVES (G/L/59/REV.1)

FÉDÉRATION DE RUSSIE

La communication ci-après, datée du 27 septembre 2016, est distribuée à la demande de la délégation de la Fédération de Russie.

A.	**Membre notifiant:** Fédération de Russie
B.	**Date de la notification:** 27 septembre 2016
C.	**Première notification:**
☐	Oui
☒	Non, dernière notification présentée dans le document (cote du document): G/MA/QR/N/RUS/2
D.	**Type de notification:**
☒	1. Complète (c'est-à-dire notification de toutes les restrictions quantitatives en vigueur)
☐	2. Modifications apportées à une notification faite précédemment (cote du document) qui sont de la nature suivante:
	☐ 2.1 Introduction de nouvelles restrictions, telles qu'énumérées dans la section 1
	☐ 2.2 Suppression de restrictions, tel qu'indiqué plus bas dans la section G
	☐ 2.3 Modification d'une restriction notifiée précédemment, tel qu'indiqué dans la section 1
☐	3. Notification inverse de restrictions maintenues par (Membre):
E.	**La notification contient des renseignements pour la période biennale (par exemple 2012-2014):** 2016-2018 **et concerne des restrictions en vigueur depuis le** 27 septembre 2016
F.	**La présente notification contient les renseignements*** **ci-après:**
☒	**Section 1:** Liste des restrictions quantitatives actuellement en vigueur
☐	**Section 2:** Renvoi à d'autres notifications adressées à l'OMC et contenant des renseignements sur des restrictions quantitatives actuellement en vigueur, et renseignements additionnels
G.	**Observations générales, y compris description de la suppression de restrictions notifiées au titre du point D.2.2 et date à laquelle elles ont cessé d'être appliquées**

* En anglais seulement.

Section 1: Liste des restrictions quantitatives actuellement en vigueur

RQ n°	Description générale de la restriction	Type de restriction (suivant abréviations figurant à l'annexe 2 de la Décision)	Code(s) de la (des) ligne(s) tarifaire(s) visée(s), Suivant SH(2012)	Désignation détaillée du ou des produits	Justification au regard de l'OMC (par exemple article XX g) du GATT) et motifs de la restriction, par exemple autres engagements au niveau international (par exemple Protocole de Montréal, CITES, etc.)	Fondement juridique national (c'est-à-dire loi, règlement ou décision administrative) et date d'entrée en vigueur	Administration, modification de mesures notifiées précédemment et autres observations
	1	2	3	4	5	6	7
	PP 3 - 211 Offset (fichier pdf ci-joint)						